

PROGRAMMES

NOUVEAUX PROGRAMMES, ÉVALUATION DES ÉLÈVES : LA LIBERTÉ DES PRATIQUES EN DANGER

La mobilisation contre les groupes de niveau a permis de faire reculer leur généralisation et une lente extinction se dessine en attendant qu'un-e ministre de l'Éducation nationale ait le courage d'annoncer leur arrêt. Mais une lame plus sournoise du « Choc des savoirs », celle qui réorganise les programmes disciplinaires autour d'un pilotage renforcé des hiérarchies, les yeux rivés sur les évaluations standardisées, continue de travailler et attaque la liberté pédagogique et l'autonomie professionnelle des professeur-es.

DÉQUALIFIER POUR JUSTIFIER L'ABSENCE DE REVALORISATION DES CARRIÈRES.

Au lycée, l'offensive pour réactiver les Projets locaux d'évaluation (PLE) et mettre au pas les pratiques pédagogiques d'évaluation dans la classe n'est d'ailleurs pas sans lien avec les intentions du ministère de « guider » les collègues en collège jusqu'aux moindres détails dans les projets de programmes. Dans les deux cas, l'harmonisation du contrôle continu (au bac, au DNB) et la réflexion pour des « pratiques communes » d'évaluation sont prétextes à interroger l'expertise professionnelle des collègues avant d'exiger d'elles et eux l'adoption de « bonnes pratiques », de plans, de dispositifs... contrôlables, mesurables.

La rotation des ministres et l'instabilité politique permettent à l'administration pédagogique du ministère de poursuivre son action, ininterrompue depuis Jean-Michel Blanquer. Empêcher les personnels de penser leur métier, c'est leur retirer un levier essentiel pour l'émancipation de leurs élèves. Déqualifier méticuleusement les personnels, c'est justifier l'absence de revalorisation de leurs carrières.

Le SNES-FSU se bat contre cette politique éducative, sélective et inégalitaire pour la jeunesse. Elle ne pourra pas triompher tant que les personnels revendiqueront haut et fort leur métier de conception et porteront le cadre statutaire qui le définit et permet de résister aux injonctions.

Chaque concertation où les programmes sont discutés, chaque instance où les différents textes sont portés au vote, sont l'occasion pour le SNES-FSU de défendre ses analyses et les attentes des collègues. Les groupes disciplinaires du SNES-FSU formulent de très nombreux amendements aux programmes pour les réorienter, les corriger parfois d'erreurs manifestes, et affirmer en permanence l'expertise professionnelle des professeur-es qui ont, par la loi, leur liberté pédagogique.

Gwénaél Le Paih, secrétaire général adjoint

Laetitia Benoit, secrétaire nationale, secteur contenus et pratiques pédagogiques

NOUVEAUX PROGRAMMES : OÙ EN EST-ON ?

Le SNES-FSU agit pour faire évoluer les projets de programmes et pour que la profession soit consultée. Il a obtenu un échelonnement dans le calendrier des discussions et de l'entrée en vigueur des nouveaux programmes.

Dans le cadre de sa réforme du « Choc des savoirs », Gabriel Attal avait commandé une révision massive des programmes pour une application au plus tard à la rentrée 2026. Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a donc mis en ligne un flot de projets de programmes jusqu'en juillet dernier. Mais la résistance syndicale a conduit à un desserrement du calendrier pour éviter une application en bloc sur plusieurs niveaux à la fois et laisser place à la concertation. Le SNES-FSU a lutté pour obtenir des évolutions considérables entre les projets de programmes et leur version définitive applicable. Il poursuivra ce travail pour tous les projets de programme restants.

ENTRENT EN VIGUEUR À CETTE RENTRÉE

- le programme d'ÉVARS ;
- le nouveau programme d'EMC en Quatrième et en Première générale et technologique ;
- les nouveaux programmes de langues vivantes étrangères en Sixième et Seconde* ;
- le nouveau programme de mathématiques en Sixième ;
- le nouveau programme de français en Sixième ;
- la liste des automatismes évaluables pour l'épreuve anticipée de mathématiques (voie générale et technologique) valable seulement pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- la rotation des thèmes en HGGSP (pour cette année : thèmes 1, 2, 3 et 5).

À VENIR PROCHAINEMENT

- la consultation jusqu'au 13 octobre sur les projets de programmes de français et de mathématiques de cycle 4 pour une application échelonnée sur trois ans, à partir de la rentrée 2026 ;
- la consultation sur des projets d'aménagements pour tous les programmes de mathématiques de lycée, y compris de Terminale (options comprises), pour une entrée en vigueur à la rentrée 2026 ;
- la refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la rénovation du programme de sciences numériques et technologiques (SNT).

PROJETS DE PROGRAMME MIS EN LIGNE MAIS DONT L'ENTRÉE EN VIGUEUR EST REPORTÉE SINE DIE

- éducation aux médias et à l'information (EMI) (cycle 4) ;
- enseignements artistiques (cycle 3), éducation musicale (cycle 4) et arts plastiques (cycle 4) ;



© DR

- français et culture antique (FCA) (Sixième) ;
- histoire des arts (4 années de collège) ;
- histoire-géographie (cycles 3 et 4) ;
- sciences et technologie (cycle 3), SVT (cycle 4), physique-chimie (cycle 4), ainsi que des « aménagements » du programme de technologie (cycle 4).

* : Les programmes de langues vivantes régionales ont été votés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) mais leur rédaction finale n'est pas terminée. Ils ne sont donc pas encore publiés et ne commenceront à entrer en vigueur qu'à la rentrée 2026.

Défendre le programme d'ÉVARS pour qu'il soit mis en œuvre

Le programme d'ÉVARS, publié au B.O. du 6 février 2025, doit s'appliquer de la maternelle à la Terminale à partir de cette rentrée scolaire. Le ministère s'est engagé à soutenir l'ÉVARS dont il rappelle qu'elle est « une discipline à part entière », mais, sur le terrain, ce soutien est-il effectif ? Le SNES-FSU va lancer début octobre une enquête pour évaluer la mise en place (ou pas) du programme ÉVARS dans les établissements. Nous aurons besoin de vous pour mesurer les formations assurées, l'implication des chef-fes d'établissement et des collègues, les moyens alloués et les difficultés ou pressions rencontrées, notamment venant de groupes réactionnaires de nouveau à l'offensive. Le SNES-FSU entend mettre le ministère face à ses responsabilités si le programme d'ÉVARS ne pouvait être appliqué faute de volonté politique ou de manque de moyens, chiffres à l'appui. Face à l'intention affichée par l'enseignement catholique de contourner l'ÉVARS, le SNES-FSU a, par le biais d'un communiqué de presse (Qr-code ci-contre), interpellé le ministère pour qu'il contrôle les établissements privés et les sanctionne en cas de non respect de ce programme.



CONTRÔLE CONTINU DU DNB : **REFUSER LES PRESSIONS PÉDAGOGIQUES**

Le SNES-FSU a obtenu que les moyennes disciplinaires remplacent le bilan de fin de cycle 4 dans le barème des futures sessions du DNB. Reste à évacuer aussi ce bilan, illisible et chronophage, du livret scolaire (LSUN).

Avant la réforme du collège 2016, les professeur-es ne subissaient pas de pressions pour « harmoniser » leurs notes. Or des chef-fes d'établissement, au prétexte de vouloir « objectiver » le contrôle continu, tentent de contrôler l'évaluation. Ils et elles s'appuient sur la circulaire de rentrée parue en juillet 25, pourtant sans valeur réglementaire, et vont parfois jusqu'à proposer la rédaction d'un Projet local d'évaluation (PLE), c'est-à-dire un document qui imposerait la fréquence et le type d'évaluations aux professeur-es d'une discipline pour l'ensemble de l'établissement. Le SNES-FSU appelle à refuser ces initiatives ! Non seulement la note de service sur le DNB 2026 ne mentionne que des concertations en conseils d'enseignement et conseils pédagogiques, sans évoquer le PLE, mais surtout le Code de l'Éducation garantit la liberté pédagogique des professeur-es, seules responsables de l'évaluation des élèves. Toute pression serait inacceptable !

QUELS CHANGEMENTS ?

Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale, avec pour chaque épreuve un même coefficient 2. Comme l'an passé, l'histoire-géographie (coeff 1,5) est détachée de l'EMC (coeff 0,5) mais la note de service a oublié d'affecter des points à l'épreuve d'EMC !



L'épreuve de mathématiques suit désormais le format de la nouvelle épreuve anticipée de Première avec 6 points consacrés aux automatismes, sans calculatrice.

Les autres épreuves restent identiques, excepté pour l'oral avec 8 points pour l'expression orale et 12 pour la maîtrise du sujet.

Les enseignements facultatifs sont minorés avec la fin de la bonification de 10 ou 20 points : seuls les points au-dessus de la moyenne seront pris en compte, et pour une seule option. Le SNES-FSU défendra les enseignements optionnels, une fois encore attaqués.

PLE EN LYCÉE : **LE RETOUR DU REFOULÉ**

Dans un mépris total du dialogue social et de la profession, le ministère a publié une note de service le 28 aout 2025 sur le projet local d'évaluation (PLE) en lycée.

Ce PLE est censé encadrer strictement le contrôle continu au baccalauréat mais aussi formater les évaluations qui préparent aux épreuves nationales. Il s'agirait de produire un planning des évaluations, de leur coefficient et de leur nature, pour toute l'année scolaire, pour toutes les disciplines évaluées en Première et en Terminale.

AU MÉPRIS DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE, STATUTAIRE, DES PROFESSEUR-ES.

Cela contrevient à l'arrêté du 27 juillet 2021, encore en vigueur, qui limite le projet d'évaluation aux notes des enseignements évalués au contrôle continu et comptant pour 40 % dans la moyenne du bac.

Avec la nouvelle note de

service et le vadémécum associé, le ministère cherche donc à étendre, sans aucun appui réglementaire, le projet d'évaluation à toutes les évaluations du cycle terminal, voire au-delà, au mépris du res-

pect de la hiérarchie des normes juridiques et de la liberté pédagogique, statutaire, des professeur-es.

DES RECOMMANDATIONS UBUESQUES

Sous le prétexte de l'égalité de traitement, le ministère multiplie ainsi les injonctions de ce qui relèverait de « bonnes pratiques ». Pas de place pour l'expertise enseignante dans ce fatras de préconisations où les notes qui comptent pour Parcoursup ne compteraient pas forcément pour le bac, et vice versa ! Le summum de l'absurde réside peut-être dans le presque éloge du coefficient 0 pour ce qui relèverait du « diagnostic » ou du « formatif »...

Plutôt que de vouloir rafistoler les catastrophiques réformes du bac et du lycée à coups de mesures autoritaires et hors-sol, il devient vital de renoncer au contrôle continu et à la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur. La « valeur » du baccalauréat réside précisément dans ses dimensions de diplôme national et de premier grade universitaire, certainement pas dans la tambouille locale d'une fabrication administrative.

ÉVALUATIONS NATIONALES STANDARDISÉES : PROFESSEUR·ES SOUS CONTRÔLE

Depuis quarante ans, l'État multiplie les évaluations standardisées : elles deviennent, à cette rentrée, obligatoires en Cinquième, mais restent facultatives en Troisième.

La circulaire de rentrée assigne à ces tests, d'abord présentés comme des outils pour aider les élèves, puis transformés en instruments de pilotage, un rôle supplémentaire qui menace directement

C'EST À DES PROGRAMMES CONCERTÉS, COHÉRENTS ET AMBITIEUX DE DÉFINIR LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.

le cœur du métier enseignant : évaluer à la place des professeur·es.

En prétendant fournir des « repères » nationaux présentés comme « objectifs » donc plus fiables, ces tests standardisés cherchent à supplanter l'expertise pédagogique des enseignant·es. Or ils réduisent l'évaluation à un score brut et coupent le lien entre celle-ci et les

apprentissages conçus, menés et adaptés par les professeur·es dans leurs classes. C'est pourquoi le SNES-FSU appelle les personnels à ne pas tenir compte des résultats à ces tests.

Non au *teaching to the test* !

Le ministère affirme, dans son dossier de presse de rentrée, que les évaluations standardisées « décrivent [...] avec précision ce que les élèves doivent apprendre et savoir » et que les programmes doivent imposer les « approches pédagogiques les plus solides et les plus efficaces ».

Le SNES-FSU dit non à cette logique du *teaching to the test* qui ruinerait le projet émancipateur de l'École et toute autonomie professionnelle ! C'est à des programmes concertés, cohérents et ambitieux de définir les objectifs d'apprentissage et aux professeur·es de choisir leurs méthodes pédagogiques et les modalités de leur évaluation.

Cette confusion entre diagnostic individuel et bilan national est scientifiquement bancal et socialement dangereuse. Elle permet d'imposer des réformes contre les personnels et contre les élèves, comme celle du « Choc des savoirs ».

Le SNES-FSU l'affirme : l'évaluation des élèves est une compétence professionnelle, statutaire, indissociable de la liberté pédagogique. Aucune batterie de tests ne saurait remplacer l'appréciation fine, contextualisée et émancipatrice des professeur·es. Notre école a besoin de confiance, pas de contrôle managérial.

UN MÉTIER AUGMENTÉ PAR L'IAG ?

À grand renfort d'annonces médiatiques, Élisabeth Borne promeut l'extension des usages de l'Intelligence artificielle générative (IAG) dans l'Éducation. « Aide à la préparation de cours », « levier pour faciliter l'apprentissage », « cerveau auxiliaire », tels sont les éléments de langage déployés.

Mais sur le terrain qu'en est-il pour les élèves et les professeur·es ?

Le recours des élèves aux IAG est sans conteste un phénomène d'ampleur considérable. Dès novembre 2022, les produits d'IAG grand public ont été commercialisés à grand bruit, incitant rapidement les élèves à les utiliser. Les professeur·es s'en sont trouvés·es désarçonnés·es car cela rendait presque vain tout travail donné à faire à la maison. Face à ce déferlement, la question du rapport des élèves aux apprentissages se pose.

La conjonction entre l'extension du contrôle continu et la généralisation des IAG altère plus encore le rapport au savoir, accentuant le malentendu scolaire qui sabote la possibilité d'acquérir des connaissances, des savoir-faire et de l'autonomie. Dans ce modèle, la seule boussole qui oriente les élèves est l'obtention de bons résultats aux dépens du désir d'apprendre. Quoi de plus logique alors que de recourir à la machine pour atteindre son objectif de résultats ?

MISSIONS ET EFFECTIFS ALOURDIS

En outre, l'institution se saisit des IAG comme d'un levier supplémentaire de déqualification du métier en promettant des outils de préparation de cours, d'adaptation aux profils d'élèves, de correction de copies. Nos tâches seraient ainsi morcelées par la machine à laquelle serait déléguée une partie de notre professionnalité. De plus, les IAG amènent une altération de la relation pédagogique et de la confiance qui la fonde. Enfin, l'argument du gain de temps relève de l'imposture : le management actuel et les suppressions de postes montrent que l'institution n'a nulle intention de lâcher aux personnels du temps « libéré ». Les IAG seraient au contraire bien commodes pour détériorer nos conditions de travail et multiplier nos missions.

Le SNES-FSU demande une pause dans cette course effrénée aux IA et au tout numérique et s'attache à poursuivre son analyse critique sur ses enjeux environnementaux, sociaux et pédagogiques.



BCPM



L'Université Syndicaliste, pages spéciales de L'US #862 du 27 septembre 2025, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. / Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih (gwenael.le-paih@sn.es.edu) - Coordination pour L'US : Gwénaél Le Paih - N° CPPAP : 0129 S 06386 - N° ISSN : 0751-5839 - Imprimerie R.A.S., 6 Avenue de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel - Dépôt légal à parution - N° agrément Belgique : P929187